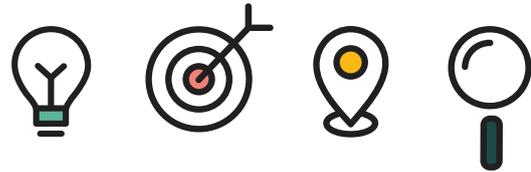


FAQ

Accueil mairie
Secrétariat



Tous les détails sur la reprise d'activité du Smicval pour répondre à vos habitants

Suite au plan progressif de reprise d'activités du Smicval, les mairies joueront un rôle fondamental pour informer les habitants du territoire. Aussi, nous vous proposons ci-dessous une Foire aux questions permettant de donner un premier niveau d'information, voire de répondre aux interrogations auxquelles vos services peuvent être confrontés au quotidien, avant de transmettre à l'accueil du Smicval.

01 Quel est le plan progressif d'activité du Smicval ?

A partir du 11 mai, une reprise d'activité progressive du Smicval est définie dans une perspective de déstockage, suite notamment à la fermeture des Pôles Recyclage et de la collecte des papiers et emballages recyclables (bac jaune). Cette reprise se fera dans les conditions :

De dé-confinement fixées par le gouvernement (notamment si nous devenions un département « rouge » au 7 mai ou par la suite)

Dans les possibilités de reprise industrielle du Smicval (reprise du centre de tri suite à sa fermeture le 18 mars, la réouverture des filières de tri, des repreneurs etc.)

Dans le respect des règles de sécurité pour les habitants et nos agents (gestes barrières, distanciation sociale



Trois dates sont importantes à retenir dans le cadre de cette reprise :

POUR LA COLLECTE DES PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES

- ▶ Le **11 mai**, la relance de certaines collectes dans la mesure du possible pour les équipes du Smicval.
- ▶ Le **25 mai**, la reprise de cette collecte selon le calendrier habituel de votre commune

POUR LA RÉOUVERTURE DES PÔLES RECYCLAGE

- ▶ Dès le **28 avril**, une ouverture spécifique aux professionnels sur les Pôles Recyclage de St Denis de Pile et de St Gervais, sur rendez-vous et pour certains flux
- ▶ Le **11 mai** pour les particuliers, une ouverture de 2 Pôles Recyclage (1 dans le Libournais, 1 en Haute Gironde), sur rendez-vous et pour certains flux
- ▶ Le **8 juin** pour les particuliers et les professionnels, la réouverture des Pôles Recyclage sur l'ensemble des flux, toujours sur rendez-vous

02

Qu'est-ce que je peux dire aux habitants de ma collectivité ?

Tout d'abord, vous pouvez expliquer le sens du plan de reprise du Smicval (stratégie de déstockage) et les dates clés.

Concernant la collecte des papiers et emballages recyclables (bac jaune), vous pouvez leur indiquer que le Smicval relancera **dès le 11 mai un certain nombre de collectes**, avant une reprise définitive au 25 mai selon le calendrier habituel (le jour de collecte ne changera pas). **Les équipes seront mobilisées pour faire au mieux sur cette période.** Une solution alternative est ouverte pour les habitants leur permettant de vider leur surplus de papiers et emballages recyclages, stocké depuis 8 semaines, en Pôle Recyclage sur rendez-vous.

Tous les jours, vous recevez un mail quotidien de la cellule de crise du Smicval, organe qui s'est mis en place pour gérer le plan de reprise d'activité. Aussi, des informations plus précises vous seront données sur les modalités de la relance de certaines collectes du bac jaune.

Dans le cadre de ce mail, des outils de communication sont également mis à disposition. Ces messages clés en main vous permettent de relayer la bonne information à vos habitants.

▶ **Dès le 11 mai**, soyez donc très attentif à ce mail.

La réouverture partielle des Pôles Recyclage est organisée pour le 11 mai, sur rendez-vous de 8h à 20h, et pour les flux de végétaux (hors tonte), cartons et emballages recyclables.

La prise de rendez-vous peut se faire via la plateforme disponible sur notre site internet (www.smicval.fr), soit par téléphone à l'accueil au 05-57-84-74-00.

Enfin, vous pouvez conseiller à vos habitants de **suivre nos réseaux sociaux**, ainsi que le **flash info de notre site internet qui est actualisé tous les jours**. Pour les personnes qui n'ont pas internet, ou ordinateur, le meilleur moyen est alors d'appeler l'accueil du Smicval au 05-57-84-74-00.

Sur cette période de reprise progressive, le service de l'accueil du Smicval a été renforcé pour répondre aux demandes des habitants. Nous vous rappelons que parfois il se peut que le Smicval ne soit pas disponible pour des raisons techniques (problème de lignes Orange, réseau internet), vous pouvez alors conseiller à vos habitants de nous contacter par mail à l'adresse suivante : contact@smicval.fr

03 Quand les Pôles Recyclage sont-ils rouverts ?

POUR LES PARTICULIERS

Ils sont ouverts de manière partielle (2 Pôles Recyclage par jour) à partir du 11 mai, sur rendez-vous de 8h à 20h du lundi au vendredi, pour certains flux (végétaux hors tonte, cartons et les surplus de papiers et emballages recyclables).

Notre objectif est bien de gérer l'affluence et le pic d'activité. C'est pourquoi, les Pôles Recyclage sont ouverts sur une amplitude horaire plus importante (8h à 20h).

POUR LES PROFESSIONNELS

Ils sont ouverts de manière partielle dès le 28 avril (Pôles Recyclage de Saint Denis de Pile et Saint Gervais), sur rendez-vous, les mardis et jeudis après-midi pour certains flux (gravât, végétaux hors tonte, déchets enfouis et bois).

► À noter que les professionnels ont aussi la possibilité d'accéder à la déchèterie de Véolia à Libourne.

Si les professionnels ont la possibilité de déposer plus de flux, c'est uniquement **car nous sommes en mesure d'absorber leur quantité dans le cadre de la reprise progressive**. En effet, nous avons environ 3 à 5 rendez-vous de professionnels les deux après-midis disponibles, ce n'est pas le cas pour les particuliers qui sont attendus depuis 8 semaines. Dès l'ouverture de la plateforme le 4 mai, plus de 500 rendez-vous ont été pris par les habitants en 24h.

04 Comment je prends rendez-vous ? Pourquoi le Smicval demande désormais un rendez-vous pour accéder aux Pôles Recyclage ?

Pour les particuliers, la prise de rendez-vous peut se faire via la plateforme disponible sur notre site internet (www.smicval.fr), soit par téléphone à l'accueil au 05 57 84 74 00.

Les professionnels peuvent également utiliser la plateforme disponible sur le site internet, ou le numéro de téléphone dédié à cette offre de service : 05 57 55 53 30

Lors de la prise de rendez-vous sur internet, l'habitant aura connaissance des jours d'ouverture de son Pôle Recyclage et des modalités à respecter, notamment les consignes de sécurité et les flux disponibles.

Après 8 semaines de fermeture des Pôles Recyclage, le rendez-vous permet de garantir la sécurité routière en évitant des queues de voitures importantes sur la voie publique.

Dans le cadre de la crise sanitaire, nous sommes dans l'obligation de limiter le nombre d'utilisateurs sur les Pôles Recyclage et la prise de rendez-vous nous le permet :

- Respect des gestes barrières
- Limitation du nombre de véhicules
- Supprimer l'attente des usagers.

Dans ce contexte de reprise progressive de l'exploitation de nos équipements, sachant que les filières de tri n'ont pas encore toutes rouvertes, la prise de rendez-vous nous permet d'anticiper l'affluence (nombre d'usagers par jour, le flux, le volume de déchets) et d'assurer à 100% notre service. Si les modalités sont respectées par les habitants, notamment les flux autorisés, il n'y aura pas de refus pour raison de quantité trop importante.

05 Pourquoi la tonte n'est pas acceptée ? Comment je fais pour mes autres déchets

Au regard de la situation de crise, le Smicval a dû définir une organisation spécifique pour répondre à ses obligations, qui entraînent une limitation du service (notamment respect des gestes barrières pour le personnel et les usagers). D'où l'exclusion de la tonte, qui n'est pas prioritaire.

► **Pourquoi pas une priorité ?** Parce que la tonte n'est pas un déchet, elle peut être facilement valorisable chez soi ou même disparaître au fur et à mesure par un changement de pratique, contrairement aux branchages.

► **Parce que le Smicval a la volonté de répondre aux besoins du maximum de ses usagers sur cette période de réouverture partielle.** Nous craignons que la tonte engorge les Pôles Recyclage, sans que nous puissions en assurer le transport. La collecte pour des raisons sanitaires reste la priorité du syndicat, et nos chauffeurs y sont principalement affectés.

► **Il existe un risque important d'incendie** de stocker de la tonte en Pôles Recyclage

Des solutions alternatives sont possibles :

- Ne pas ramasser et laisser sur place grâce à la technique du mulching
- Le paillage : ramasser sa tonte et la faire sécher dans un coin de son jardin. Une fois sec, on obtient un excellent paillage pour les plantes (gain d'arrosage)

Retrouvez toutes les alternatives sur le blog du Smicval :
www.smicval.fr/blog

Concernant les autres déchets, ils ne seront pas acceptés pour favoriser le plus de passages possibles sur des besoins ciblés qui nous sont remontés du terrain.

Cette limitation nous permet de garantir la sécurité sanitaire des usagers, des agents valoristes et de l'exploitation. Le tout en lien avec la reprise progressive des filières de tri.

En cas de déménagement, ou de décès, un dispositif a été mis en place par le Smicval pour répondre à cette demande extraordinaire. Cette demande peut être faite par vos usagers par mail (contact@smicval.fr), ou par téléphone au 05 57 84 74 00.

06 Quand l'ouverture des Pôles Recyclage sera revenue « à la normale » ?

► **Dès le 8 juin** L'ensemble des Pôles Recyclage sera ouvert pour la totalité des flux, pour les particuliers et les professionnels, **toujours sur rendez-vous.**

07 Est-ce que mon bac jaune sera collecté à partir du 11 mai ? Quelles alternatives ?

Dès le 11 mai, le Smicval relance un certain nombre de collectes des papiers et emballages recyclables (bac jaune), dans la perspective de déstockage. Les équipes de collecte sont mobilisées pour faire au mieux sur cette période transitoire.

► **N'hésitez pas à indiquer à votre habitant de nous envoyer un mail à contact@smicval.fr pour faire sa demande.**

Un mail vous sera adressé, par la cellule de crise, pour vous informer de cette reprise de collecte entre le 11 et le 25 mai. Il est important de préciser à vos habitants de déstocker au fur et à mesure et de ne pas sortir leur surplus pour cette collecte.

En outre, une solution alternative est proposée, dès le lundi 11 mai et jusqu'au 8 juin, vous permettant de déposer vos surplus en Pôle Recyclage, sur rendez-vous via la plateforme de réservation disponible sur notre site internet www.smicval.fr.

► **Attention les masques, gants, blouses et mouchoirs jetables** sont des déchets pouvant être dangereux, ils ne doivent pas être mis dans le bac jaune, ils seront refusés.

08 Quand la collecte des papiers et emballages recyclables (bac jaune) reviendra-t-elle à la normale ?

► À partir **du 25 mai** la collecte des papiers et emballages recyclables (bac jaune) reprendra selon votre calendrier et au jour de collecte habituel. L'offre de la solution alternative en Pôle Recyclage, sur rendez-vous, pour gérer le surplus de stock des habitants, reste ouverte jusqu'au 8 juin.

09 Je suis professionnel, quel est le dispositif mis en place par le Smicval? Comment j'en fait la demande ?

Un dispositif économique exceptionnel a été mis en place pour accompagner les professionnels du territoire face à cette situation de crise, qui comprend 3 points :

1 ► Une aide financière, qui permet sur la période de crise (du 16 mars jusqu'à la fin du confinement selon l'activité du professionnel), une suppression de la redevance spéciale pour les entreprises qui ont été dans l'obligation de fermer leurs activités (Loi d'urgence du Gouvernement pour faire face à l'épidémie). Une déclaration est demandée par le Smicval.

2 ► Sur le premier semestre 2020, le paiement de la redevance spéciale est automatiquement porté à 90 jours uniquement pour les professionnels, au lieu de 30 actuellement.

Pour plus d'informations sur cette aide, la Direction Expériences Usagers est en charge de ce dispositif.

3 ► Enfin, un fond de transformation est mis en place pour offrir un coup de pouce financier aux entreprises et aux associations qui mèneront demain des actions de transformation en lien avec notre stratégie Zero waste.

Cette aide est également possible pour les communes sur déclaration, notamment sur la fermeture des écoles, des salles des fêtes etc.

Pour toutes questions, ou transmettre sa déclaration, celles-ci sont à faire à l'adresse mail suivante : redevance.speciale@smicval.fr

Les modalités de ce fond seront définies lors de la prochaine Assemblée générale du Smicval en juin prochain.